Participation à la vie du club, mode d'emploi

Le club a besoin de fonds pour exister et permettre à tous les joueurs de pratiquer leur activité dans les meilleures conditions.
Cette aide peut être sous forme de subventions (Mairie, OMS, …), mais elles sont insuffisantes pour permettre au club de fonctionner. Il lui faut donc trouver d'autres sources pour faire rentrer de l'argent dans ses caisses.
Tout au long de la saison, le club va mettre en place des animations plus ou moins lourdes pour parvenir à ce but (Foire de Crête, buvette, lotos, tombolas, …). Pour que ces animations soient « rentables » il lui faut l'aide, l'appui, le soutien de tous : joueurs comme parents.
Il propose aussi des produits à la vente (boutique du club) et du sponsoring (panneaux dans la salle, publicité sur les minibus, plaquette, …)
Une autre façon de « boucler » son budget est de ne pas trop dépenser d'argent et donc de faire en sorte que chacun accepte de prendre à sa charge une petite partie des frais économisables (goûters d'après match pour les équipes jeunes, déplacements avec les véhicules personnels, …) ou encore réussir à faire financer tout ou partie des équipements nécessaires à la pratique du handball (jeux de maillots, ballons, …) par des sponsors.
Tout ceci, c'est aussi la vie (et parfois la survie) du club.

Au début de la saison, le club demande à chaque licencié 2 chèques de caution de 50€ chacun, correspondants à sa participation à la vie du club.

Pourquoi ces chèques ?
Tout simplement parce que si personne ne s'implique dans cette vie du club, le club ne pourra pas fonctionner faute de trésorerie suffisante !

Pourquoi 2 chèques ?
La saison sportive s'étale approximativement entre septembre et juin. Il faut donc que les efforts de tous soient répartis tout au long de cette période. Le Conseil d'Administration a donc décidé (dans son infinie sagesse) de demander deux chèques de caution correspondant à deux périodes : la première de septembre à décembre et la seconde de janvier à juin.

Comment récupérer mes chèques de caution ?
En m'impliquant dans la vie du club !
J'apporte une boisson pour le goûter : je gagne 1 point
Je confectionne un gâteau pour le goûter : je gagne 2 points
Je tiens la buvette pendant une rencontre des équipes séniores : je gagne 3 points
Je vends toutes mes cases de tombola ou tous mes cartons de loto : je gagne 5 points
Je prends mon véhicule pour un déplacement : je gagne 10 points
J'aide à l'organisation et au déroulement d'une manifestation : je gagne 10 points
J'apporte un sponsor au club : je gagne 10 points
…
A la fin de chaque période (décembre et juin), si j'ai un total de 10 points (ou plus !!!), mon chèque de caution m'est rendu. Dans le cas contraire, il est encaissé par le club.

Voici une petite liste non exhaustive des actions que je peux mener pour m'impliquer dans la vie du club. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à nous en faire part.

Actions à 1 point :
- apporter 1 boisson pour le goûter
- vendre quelques cases de tombola

Actions à 2 points :
- confectionner un gâteau pour le goûter
- apporter 2 boissons pour le goûter
- vendre la moitié de ses cases de tombola

Actions à 3 points :
- tenir la buvette pendant un match sénior
- vendre la majorité de ses cases de tombola
- vendre la moitié de ses cartons de loto

Actions à 5 points :
- vendre toutes ses cases de tombola
- vendre tous ses cartons de loto

Actions à 10 points :
- prendre son véhicule pour un déplacement
- aider à l'organisation et au déroulement d'une manifestation
- apporter un sponsor au club
- trouver des lots pour le loto